

# CHARTRE de l'Ecole de Golf

## 2021 - 2022

Association Sportive



Golf de Chantaco

Cette charte a pour objectif principal de proposer des règles de fonctionnement au sein de l'école de golf.

Ces règles ont trait à la pédagogie et à l'organisation structurelle.

Cette charte définit aussi les DROITS et les DEVOIRS des enfants vis-à-vis du club. Elle est approuvée par le Président de l'Association Sportive, le Président de la Commission Sportive, les professeurs et le directeur de l'Ecole de Golf.

Ce document sera signé par l'enfant qui ainsi engagera sa parole ; il en sera de même pour les parents.

## **ORGANISATION DE L'ECOLE DE GOLF**

L'Ecole de Golf est organisée en 4 niveaux :

- Débutants, découverte
- Perfectionnement
- Groupe Espoirs
- Groupe Elite

Le passage au niveau supérieur se fera sur proposition des Responsables Techniques, validée par le Président, le Directeur de la Commission Sportive et le Président de l'Association Sportive.

### **Nombre d'enfants par enseignant :**

Pour des raisons liées à la sécurité des enfants et à la qualité de l'enseignement, le nombre maximum d'enfants souhaité par les professeurs est fixé à 12 pour des séances de découverte - animation et à 10 pour des séances d'entraînement. Les membres de la Commission Ecole de Golf ont vocation à aider les professeurs dans l'animation des séances de l'Ecole de Golf (ASBC).

### **Accès aux installations du club et nombre d'heures de cours par semaine :**

Dans le but de permettre aux enfants de progresser dans de bonnes conditions, le club leur met à disposition ses installations (practice, zones d'entraînement). Ce sont les Professeurs et le Directeur de L'Ecole de Golf qui délivrent à l'enfant l'autorisation d'accès au parcours.

Le programme de l'Ecole de Golf comprend au minimum une séance hebdomadaire, de mi-septembre à fin juin 2022 à l'exception des vacances scolaires et des indisponibilités des professeurs.

Les enfants bénéficient de la gratuité des balles de practice.

## **PEDAGOGIE**

Sous l'égide du Président de l'Ecole de Golf, le projet pédagogique est élaboré par les professeurs en collaboration avec la Commission Sportive du Club et la Commission Ecole de Golf, (annexe enseignement Ecole de Golf 2021)

Les séances seront variées et pourront porter sur les grands coups, le petit jeu, le putting, l'enseignement des règles, l'étiquette.

Les enfants devront avoir le maximum d'occasions de jouer sur le parcours.

Les professeurs et les membres de la Commission Ecole de Golf s'efforceront d'accompagner les jeunes joueurs sur le parcours le plus souvent possible et veilleront à l'adaptation du parcours au niveau et à l'âge des enfants (départs violet et orange).

Les professeurs détermineront avec les enfants des objectifs de progression et de résultats dans les différents domaines du jeu.

Des compétitions seront organisées pour les enfants (5 au cours de l'année) entre la période de septembre et juin incluant la compétition de fin de saison scolaire avec une remise des prix et un goûter.

Le passage des Drapeaux est obligatoire pour les enfants inscrits à l'Ecole de Golf, le certificat médical est obligatoire.

## **DROITS ET DEVOIRS**

### **Le Club**

Pour assister les professeurs dans l'organisation et l'animation de l'Ecole de Golf, l'Association Sportive nomme une Commission Ecole de Golf composée du Directeur de l'Ecole de Golf ainsi que de 5 membres minimum dont le Président de la Commission Sportive.

Le club s'engage à mettre à la disposition des enfants l'ensemble des prestations présentées dans cette charte. De plus, l'Association Sportive engage la majeure partie de son budget pour l'Ecole de Golf. Ce budget pourra

notamment être investi pour faire l'acquisition de matériel pédagogique, de tenues et participer aux frais de déplacements vers d'autres clubs.

## **L'Enfant**

L'enfant s'engage à assister à la totalité de tous les cours prévus dans l'année. Toute absence devra faire l'objet d'une information préalable à l'encadrement et au secrétariat.

De plus, il s'engage à respecter les valeurs morales et éducatives du club, c'est à dire :

- Respecter les directives données.
- Respecter les règles fondamentales de conduite, d'étiquette, de tenue vestimentaire et de respect des autres pendant les cours comme en compétition.
- Respecter les règles de Golf
- Respecter le terrain
- Accepter les sélections du club pour participer aux compétitions par équipe
- Participer aux Coupes de l'Ecole de Golf
- Ne pas quitter la leçon avant son terme

## **Les Parents**

Ils s'engagent à :

- Expliquer, faire comprendre les objectifs de l'Ecole de Golf à leur enfant,
- Assurer le dialogue entre le Professeur, le Directeur de l'Ecole de Golf et l'enfant, afin de faciliter son adaptation et ses progrès.

A Saint Jean de Luz, le 1 septembre 2021

**Les Professeurs**  
**Benoit BILLAC**  
**Sébastien BRANGER**

**Le Directeur de l'Ecole de Golf**  
**Robert ELGART**

**La Présidente**  
**de l'Association Sportive**  
**Anne CAMITZ**

**Le Président**  
**de la Commission Sportive**  
**Robert ELGART**



# Approbation de la Charte De l'école de Golf

## 2021 / 2022

**Les professeurs**

Benoit BILLAC  
Sébastien BRANGER

**La présidente de l'AS**

Anne CAMITZ

**Le directeur EDG**

Robert ELGART

Les Parents

L'enfant